AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-2-6-89001/30

®

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 - BORGO
Tél. 95.36.05.70



EDITION CORSE

Bulletin Technique N° 147
du 18 Mai 1989

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur - Gérant : J.C. COQUET

Abonnement Annuel : à
Régisseur de Recettes

Publication Périodique
CPPAP N° 1769 - AD

I S S N
C7 39 - 9633

Cette longue grève ne nous **a pas permis de faire** parvenir des bulletins. Toutefois, certains d'entre vous ont pu lire dans la presse des informations phytosanitaires que nous avions publiées. Le répondeur agro-météo a également fonctionné (**95.36.05.41**).

Le renouvellement des abonnements s'effectue habituellement au début du mois de mars. Il n'a bien sur pas été encore possible de le faire et il aura lieu **aprés notre prochain numéro**. Sachez déjà que le montant est de **105 F** pour l'année. Les chéques sont à rédiger à l'ordre du : Régisseur de recette de la DRAF et à expédier à notre adresse à la protection des végétaux. Pour les abonnements collectifs, le montant est fixé à **95 F**.

Sachez aussi que le poste d'AJACCIO est à nouveau occupé et vous pouvez contacter Monsieur FEURPRIER au (**95.21.09.44**)

VIGNE

** Mildiou

De trés rares foyers ont été signalés. Il est actuellement inutile de traiter sauf si des précipitations localement abondantes survenaient.

--> Placez votre traitement anti-mildiou juste avant floraison. Cela sera plus judicieux.

--> Ne traitez que si cela est necessaire

--> Connaissez les performances des produits.

- **Les produits de contact ou de surface** à base de captane, cuivre, dichlofluanide, dithianon, folpel, mancozébe, manébe, metirame de zinc, propinébe, zinébe.

Ils ont une action exclusivement **préventive** . Leur persistance d'action est de l'ordre de 10 à 12 jours. Les organes formés aprés traitement ne sont pas protégés et une pluie de 20 à 25 mm doit entraîner un renouvellement du traitement.

P.163

- **Les produits pénétrants** à base de cymoxanil (plus des matières actives de contact) n'assurent pas la protection des organes formés aprés le traitement . Ils permettent de stopper le développement du champignon, lorsque le traitement est appliqué dans les 3 à 4 jours aprés la contamination , donc aprés la pluie, et non pas aprés l'apparition des taches. Ils doivent en fait être appliqués comme les produits classiques précédents en sachant qu'ils offrent un peu plus de souplesse.

- **Les produits systémiques** Ils associent une matière active systémique à un ou deux fongicides de contact. Certains contiennent en plus du cymoxanil. Ils ont la pro - priété d'être transportés par la séve et par conséquent d'assurer la protection des organes formés aprés le traitement. On y trouve les spécialités à base de phosethyl - al, ainsi que les anilides (ACYLON, VAMIN, CALTAN, TAIREL, PULSAN, SIRDATE) Ces produits sont préconisés à la cadence de 14 jours.

Enfin, bien que la présence de souches de mildiou résistantes aux anilides n'ait pas été mise en évidence en CORSE, il vaut mieux limiter l'utilisation de ces produits à deux, maximum trois applications par an.

** Oïdium :

De nombreuses attaques sont visibles. La protection est indispensable sur cépages sensibles. **La liste jointe vous informera sur les différents produits utilisables sur vigne.**

** Tordeuses de la grappe

Le vol se termine, un prochain bulletin fera le point sur la présence de glomérules dans les différents secteurs.

** Cicadelles de la flavescence dorée

Premières éclosions observées en MARANA le 16 mai . Ne traitez pas pour le moment.

ARBRES FRUITIERS

** Acariens sur arbres fruitiers

Ils sont nombreux . Observez les feuilles. Si 70% des feuilles sont occupées par une ou plusieurs formes mobiles, il faut traiter. Faites votre choix avec la feuille jointe.

** Oïdium sur pêcher

La protection doit être assurée avec :

bupirimate	:	15 g de ma/hl	NIMROD
chinométhionate	:	7,5 g de ma/hl	MORESTAN
dinocap	:	18,25 g de ma/hl	KARATHANE
fenarimol	:	4 g de ma/hl	RUBIGAN 4
penconazole	:	3,5 g de ma/hl	TOPAZE
pyrazophos	:	30 g de ma/hl	AFUGAN CE
triforine	:	33,25 g de ma/hl	Nombreuses spécialités
soufre	:	600 g de soufre micronisé	Nombreuses spécialités

ARBRES FRUITIERS : ACARICIDES SPÉCIFIQUES HOMOLOGUÉS OU EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE

Matieres actives	Spécialités commerciales	Dose spécialité ha (1000 l/ha)	Efficacite				Délais d'emploi avant récolte (en jours)	Observations
			œufs		larves	adultes		
			hiver	été				
PRODUITS ACTIFS SUR ADULTES, LARVES, CERTAINS SUR ŒUFS								
chinométhionate	Morestan	0,5 kg	○	●	●	●	Sans délai	Favorise parfois la rugosité sur Golden. Risque de phytotoxicité au printemps sur Golden et sur poirier Williams. Efficace sur oïdium.
cyhexatin + clofentezine	Gladiator Apollo PL	1 l 0,8 l	○	●	●	●	45	
cyhexatin + tétradifon	Nombreuses	300 g + 160 g m.a.	○	●	●	●	30	
dicofol + tétradifon	Kelthion	2 l	○	●	●	●	15	Utiliser hors période de sensibilité à la rugosité.
amitraze	Maïtac 20 Tudy	4 l	○	◑	●	●	30	Efficace sur psylles.
benzoximate	Artaban	1,5 l	○	◑	●	●	15	Action progressive.
binapacryl	Ambox 50 Endosan	1 kg 1,25 l	○	◑	●	●	21	Efficace si température > 15°. Actif sur oïdium.
bromopropylate	Néoron	2 l	○	◑	●	●	15	Utiliser de préférence en traitement précoce. Sur prunes, n'utiliser que sur variétés bleues. Action progressive.
dicofol	Nombreuses	500 g m.a..	○	◑	●	●	15	
azocyclotin	Péropal	1,2 kg	○	○	●	●	30	
biphenthrine	Talstar Flo	0,625 l	○	○	●	●	Sans délai	
cyhexatin	Nombreuses	300 g m.a.	○	○	●	●	30	
fenpropathrine	Danitol	2 l	○	○	●	●	21	Bonne action de choc. N'utiliser qu'une fois dans l'année en traitement précoce (avant fin juin). Efficace sur Carpocapse, Capua et Mineuse cerclée à 0,1 l/hl.
propargite	Omite 30 WP	5 kg	○	○	●	●	7	Utiliser par température estivale. Ne pas employer sur poirier (risque de phytotoxicité).
PRODUITS SANS ACTION SUR LES ADULTES - ACTIFS SUR LARVES, CERTAINS SUR ŒUFS								
clofentezine	Apollo 50 SC*	0,4 l	●	●	● très jeunes	○	45	S'utilise une fois dans l'année, au printemps, avant le début d'éclosions des œufs d'hiver.
tétrasul	Animert V 101	2 kg	●	●	● jeunes	○	7	Utiliser en début d'éclosion des œufs d'hiver. Faire 2 traitements à 10-15 jours d'intervalle.
chlorofenizon	Trichlorfenson Olatox-Ovitox	1 kg.	○	●	●	○	7	
fénizon	Trifenson Ovicide Seppic	1 kg.	○	●	●	○	7	Favorise la rugosité sur Golden.
héxythiazox	César*	0,5 kg.	○	●	●	○	30	Fin d'éclosion des œufs d'hiver : - fin avril, début mai : région méridionale ; - début à mi-mai : région septentrionale. En cas d'intervention plus tardive, ne pas dépasser 30 % de feuilles occupées ou bien ajouter un adulticide.
tétradifon	Tédion émulsion 8	2 l.	○	●	●	○	7	
flubenzimine	Cropotex Karedas	1 kg.	○	○	●	○	30	Action progressive. Produit agissant au moment de la mue. S'utilise : - au printemps en cours d'éclosion des œufs d'hiver ; - en été en début de remontée des populations estivales associé à un adulticide. Actif sur tavelure.

● actif ◑ moyennement actif ○ pas actif.

* Appolo 50 SC-César : une seule application par an, de l'une ou l'autre de ces spécialités.

P64

MATIERE ACTIVE famille	nom	dose g/ha	SPECIALITES COMMERCIALES nom	firmes	doses / ha	cout/ha F h.taxe	OBSERVATIONS
LES SOUFRES							
soufre sublimé pour poudrage		20000 30000	FLUIDOSOUFRE	R.S.R	20à30 kg/ha	82,0 à 123,0	les poudrages assurent une très bonne pénétration à l'intérieur des souches.
soufre trituré pour poudrage		30000 40000	NOMBREUSES SPECIALITES	/	30à40 kg/ha	80,0 à 104,0	action secondaire intéressante sur **érinose et acariose.**
soufre mouillables		10000	NOMBREUSES SPECIALITES	/	12,5 kg	95,0 en moyenne	A la cadence de 14 jours, respectez la dose de 12,5 kg/ha.
LES PRODUITS PENETRANTS (Inhibiteur de la Biosynthèse de l' Ergostérol **I.B.E.**)							
formamide	triforine	285	DENARIN SAPROL	Schéring Prochim	1,5 L	98,6	Ces produits pénètrent à l' intérieur du feuillage, mais ne migrent que très localement, sans atteindre les nouveaux organes formés après traitement.
pyridine	pyrifénox	30 40	DORADO	La Quino	0,15 L 0,20 L	59,1 79,6	
pyrimidine	fénarimol	12 18	RUBIGAN 4	E. Lilly	0,30 L 0,45 L	48,7 73,1	S'utilisent à la cadence de 14 jours n'ont pas besoin d'être renouvelés après une pluie.
	nuarimol	12 18	TRIMIDAL	Sandoz	0,10 L 0,15 L	61,2 91,9	A partir de la floraison, traitez les rangs face par face en visant la zone fructifère afin de bien atteindre les grappes.
triazole	diniconazole	16 24	SUMI-8	Rhodia	0,13 L 0,20 L	40,4 62,1	
	flusilazol	20 30	OLYMP 10 EC	Du Pont	0,20 L 0,30 L	46,0 69,0	Sur cépages sensibles (carignan,...) et/ou dans les parcelles attaquées les années antérieures, utilisez obligatoirement la dose forte dès la floraison, en respectant une cadence maximun de 14 jours entre deux applications.
	hexaconazol	15 20	ANVIL liq.	Sopra	0,30 L 0,40 L	50,6 67,5	
	myclobutanil	20 30	SYSTHANE 12E	Procida	0,16 L 0,24 L	47,6 71,4	
	penconazole	15 25	TOPAZE	C. Geigy	0,15 L 0,25 L	50,6 84,4	Doses faibles: avant fleur. Doses fortes: attendre début floraison
	triadiméfon	50 75	BAYLETON 5	Bayer	1,00kg 1,50kg	69,3 104,0	
	triadiménol	25 38	BAYTAN 5 liq	Bayer	0,50 L 0,75 L	43,7 65,6	
ASSOCIATIONS SOUFRE - PRODUIT PENETRANT							
	soufre + dichlobutrazol	3000 + 38	FRIOUL GRAPOL	R.S.R Prochim	5,00kg	75,0	
	soufre + fénarimol	6000 + 9	ISOCEL GD	E. Lilly	7,50kg	86,30	
	soufre + myclobutanil	2800 + 21	THIOCUR F	R.& Haas	3,50kg	---	
	soufre + triadiménol	4000 + 25	MAC 2 VYNOC	R.S.R. Prochim	5,00kg	60,0	
	soufre + pyrifénox	15000 + 25	DORADO poudrage	La Quino	20,00kg	140,0	poudre pour poudrage.
ASSOCIATION DINOCAP - PRODUIT PENETRANT							
	dinocap + myclobutanil	975 22,5	SABITHANE	Schéring	0,3 L	81,2	
AUTRES FONGICIDES DE SYNTHESE							
dérivé du phénol	dinocap	210	KARATHANE liquide KARATHANE	Sandoz Rhodia Fepro	0,60 L 1,15kg	93,0 77,6	Produit très peu rémanent. Utilisation possible en applications curatives. Deux traitements espacés de 7 jours.
sulfamide	dichlofluanide	1250	EUPARENE	Bayer	2,50kg		

COUT (hors taxes) / ha

D'après **LE COUT DES FOURNITURES EN VITICULTURE 1989, H Marcelin & L Fleck, ITV, SUAD**
Ces coûts ne sont qu'indicatifs. Ils ne doivent être utilisés qu'à titre de comparaison. Il est normal qu'ils ne correspondent pas exactement à ceux que vous pourrez rencontrer chez votre fournisseur.

LES PRODUITS MIXTES ANTI OIDIUM-ANTI MILDIOU NE FIGURENT PAS DANS CE TABLEAU.